



lettre d'info

MBTP

SUD-EST

Adhérente
à la Mutualité
Française

Partenaire
de PRO BTP

édito



2010 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE

La liste des quelque 150 produits, dont le « service médical rendu » a été jugé faible ou insuffisant par la Haute Autorité de Santé, a été publiée au Journal Officiel. Depuis lors, la baisse de 35 à 15 % du taux de remboursement de certains médicaments est entrée en vigueur.

Cette mesure est loin de faire l'unanimité parmi les mutuelles, qui refusent ce qu'elles considèrent comme une pénalisation injuste des utilisateurs de ces spécialités. C'est pourquoi le Conseil d'Administration de la MBTPSE a pris la décision de compléter, pour ces médicaments, le remboursement de la Sécurité Sociale selon les garanties du contrat en vigueur. Conscients de l'impact financier de cette décision, les membres du Conseil ont prévu d'en dresser un premier bilan en fin d'année.

Nous sommes bien là au cœur de l'esprit mutualiste : loin de chercher à réaliser des excédents, nous nous efforçons de prendre les décisions qui préservent au mieux les intérêts de nos adhérents.

Malgré la crise économique et son impact sur l'activité du BTP, le nombre de nos adhérents s'est maintenu. Vous êtes nombreux à choisir de continuer à adhérer à titre individuel, lorsqu'à l'issue de votre carrière professionnelle vous perdez le bénéfice du contrat collectif de votre entreprise. Si vous nous êtes fidèles, c'est sans doute parce que nous gardons constamment l'aspect humain au centre de nos priorités.

Pour préserver la confiance que vous nous témoignez, nous défendons nos positions dans des instances nationales interprofessionnelles, comme la Fédération Nationale de la Mutualité Française et dans des organisations « de branche » comme l'Union Nationale des Mutuelles du Bâtiment et des Travaux Publics. Au plan local, nous sommes également présents au sein d'organismes techniques gestionnaires d'activités hospitalières, médicales et dentaires, pour fixer les orientations de certains établissements de santé mutualistes.

Après une année 2009 riche en événements, dont son quarantième anniversaire, notre Mutuelle s'apprête à vivre, en 2010, une année charnière. En effet, un nouveau Président sera prochainement élu par les membres du Conseil d'Administration. Après avoir tenu pendant plusieurs années le rôle de « chef d'équipe » de ce Conseil et veillé à ce que la gouvernance de notre Mutuelle soit assurée avec rigueur et humanisme, j'ai en effet souhaité « passer la main » à l'issue de mon mandat. Je le fais l'esprit serein, sachant que la relève sera assurée dans la continuité des valeurs mutualistes qui me sont si chères.

Je profite de l'occasion qui m'est ici donnée pour vous dire combien j'ai apprécié, tout au long de mon mandat, de vous représenter et de vous défendre.

Jean SAUZET, Président

S O M M A I R E

Édito du Président	P 1
PSM : une nouvelle thématique, la santé visuelle	P 1
Règlement mutualiste	P 1
Résultat de l'enquête sur la Lettre d'Info	P 2
Vocabulaire des frais médicaux	P 2
Quelques conseils en cas de forte chaleur	P 3
La Carte Européenne d'Assurance Maladie	P 3
Questions / Réponses	P 3
Invitation à l'Assemblée Générale du 29 juin 2010	P 4
L'actualité dans nos régions	P 4

RÈGLEMENT MUTUALISTE

Ce règlement définit le contenu et la durée des engagements existants entre chaque membre participant ou honoraire et la Mutuelle en ce qui concerne les prestations et les cotisations (selon l'article 4 des statuts de la MBTPSE). Il est à votre disposition sur notre site www.mbtpe.com, rubrique « Découvrez notre mutuelle ». Pour certains contrats, il peut s'agir du règlement de prévoyance, en ligne sur le site www.probtpe.com. Vous pouvez aussi adresser une demande écrite au Service Communication de la MBTPSE - 5 rue Jean-Marie Chavant - 69369 LYON CEDEX 07. À réception, nous vous enverrons le règlement correspondant à votre contrat.

PSM : une nouvelle thématique, la santé visuelle

Priorité Santé Mutualiste s'est étoffée en avril avec l'ouverture d'un service consacré à la santé visuelle, qui complète les offres existantes sur :



L'objectif de ce nouveau service est d'aider les adhérents à conserver et entretenir leur capital visuel. Des conseillers répondent à vos questions en s'appuyant sur une base documentaire couvrant des sujets très divers : les troubles et

pathologies de l'œil, les facteurs de risque, la prévention, les traitements, les progrès scientifiques, les professionnels du parcours de soins... Vous pouvez également obtenir des informations sur le dépistage des troubles visuels effectué dans le cadre de la protection maternelle et infantile (PMI), de la médecine scolaire ou des universités. En cas de questions complexes, le médecin de Priorité Santé Mutualiste intervient, en s'appuyant sur un réseau d'experts et de partenaires de la Mutualité Française. Il s'engage à vous apporter une réponse téléphonique dans les 72 heures qui suivent votre appel. Vous pouvez aussi être orienté(e) vers diverses associations de patients. Un accompagnement personnalisé, destiné aux personnes en situation de handicap visuel et à leur entourage, est également possible.

Pour plus d'informations



le cancer



les maladies cardio-vasculaires






les addictions






le maintien de l'autonomie

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE sur la Lettre d'Info

À l'automne dernier, nous avons procédé à une enquête auprès d'un échantillon d'adhérents. Voici la synthèse des résultats de cette enquête :

			
Comment jugez-vous l'Édito du Président ?	55%	45%	
Comment jugez-vous le relais des grandes causes de santé ?	44%	49%	7%
Comment jugez-vous les informations sur la gouvernance de la MBTPSE ?	47%	51%	2%
Comment jugez-vous les articles sur l'évolution des contrats ?	23%	65%	12%
Comment jugez-vous les rubriques destinées à mieux faire connaître les services proposés par la MBTPSE ?	37%	51%	12%
Comment jugez-vous les rubriques destinées à mieux faire connaître le fonctionnement de la MBTPSE ?	29%	64%	7%
Comment jugez-vous la rubrique « Questions / Réponses » ?	33%	55%	12%
Comment jugez-vous les infos sur les services offerts aux adhérents des mutuelles ?	34%	57%	9%
Comment jugez-vous la rubrique calendrier des rénovations / ouvertures d'agences conseil ?	28%	62%	10%
Lisez-vous la Lettre d'Info de la MBTPSE ?	70%	30%	
Est-ce que les articles vous semblent clairs ?	30%	70%	
Est-ce que la mise en page est suffisamment claire pour une lecture aisée ?	51%	44%	5%

Légende :

-  Très satisfaisant
-  Satisfaisant
-  Peu satisfaisant

Légende :

-  OUI, majorité des articles
-  OUI, certains articles
-  NON, aucun article

Dans la partie réservée à l'expression libre, questions et remarques ont été nombreuses sur des thèmes aussi variés que le rôle politique des mutuelles, le contexte juridique et réglementaire, le tiers payant, le vocabulaire des frais médicaux, les grandes causes de santé, le thème de l'adhésion... Nous avons noté vos attentes et nous nous efforcerons de vous apporter régulièrement des éléments de réponse (voir ci-dessous, rubriques « Vocabulaire Frais Médicaux » et « Questions / Réponses »).

Un grand merci à ceux d'entre vous qui ont consacré du temps à répondre à cette enquête. Vos suggestions vont nous permettre de faire évoluer le contenu de notre lettre d'information pour encore mieux répondre à vos attentes.

Vocabulaire des frais médicaux

Pour plusieurs d'entre vous le vocabulaire des frais médicaux est une source de questionnement. Voici donc les définitions de quelques-unes des expressions fréquemment utilisées dans les courriers ou les décomptes que nous vous adressons.

■ **FRAIS RÉELS** : Montant facturé au patient par le professionnel de santé.

■ **INDEMNITÉS JOURNALIÈRES** : Le salarié bénéficiant d'une prescription médicale de repos et ayant effectivement cessé son activité salariée peut se voir attribuer, sous certaines conditions d'ouverture de droits et de durée, des indemnités journalières par l'Assurance Maladie pour compenser la perte de salaire. Il existe également des indemnités journalières complémentaires versées par les institutions de prévoyance en complément des indemnités journalières de la Sécurité Sociale.

■ **MÉDECIN TRAITANT** : Médecin choisi et déclaré à la Sécurité Sociale pour les soins habituels et l'orientation vers les spécialistes en cas de nécessité.

■ **PARCOURS DE SOINS** : Suivi médical coordonné par le médecin traitant de l'assuré.

■ **TARIF DE RESPONSABILITÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE** : Tarif déterminé, sur lequel cet organisme se base pour effectuer ses remboursements, qui peut être inférieur aux frais réels.

■ **TICKET MODÉRATEUR** : Différence entre le tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale et son remboursement.

■ **TIERS PAYANT** : Accord conclu entre les différentes branches de professionnels de santé et la Sécurité Sociale d'une part et les Mutuelles d'autre part, qui évite aux assurés d'effectuer l'avance des frais. Le principe est le suivant : la Sécurité Sociale et les Mutuelles paient le professionnel de santé à réception de sa facture.



QUELQUES CONSEILS DE BON SENS à appliquer en cas de forte chaleur

C'est enfin l'été, que nous avons attendu avec impatience ! Attention, pendant cette période, la santé peut être mise en danger quand 3 conditions sont réunies :

- il fait très chaud,
- la température ne descend pas, ou très peu, au cours de la nuit,
- ce phénomène dure pendant plusieurs jours.

Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

Chez l'enfant et l'adulte, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à bonne température. La perte en eau est importante et le risque encouru est la déshydratation.

Comment agir ?

- Boire beaucoup d'eau.
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses.
- Ne pas rester en plein soleil.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.
- Ne pas consommer d'alcool.
- Au travail, être vigilant pour ses collègues et pour soi-même.
- Prendre des nouvelles de son entourage.

Chez la personne âgée, le corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37°. La température du corps peut augmenter, avec risque de coup de chaleur ou d'hyperthermie.

Comment agir ?

- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation.
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes.
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur.
- Manger normalement (fruits, légumes, pain, soupe...).
- Boire environ 1,5 litres d'eau.
- Ne pas consommer d'alcool.
- Donner de ses nouvelles à son entourage.

Cette période de l'année donne à chacun l'occasion de manifester concrètement sa solidarité envers son entourage, en prenant régulièrement des nouvelles de ses voisins les plus vulnérables, par exemple.

Si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur, appelez immédiatement les secours en composant le 15.

Pour plus d'info, vous pouvez composer le 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) ou consulter le site

www.sante-sports.gouv.fr/canicule/

LA CARTE EUROPÉENNE d'Assurance Maladie

Créée à l'initiative du Conseil Européen, cette carte remplace les anciens formulaires. Pour l'obtenir, il convient de s'adresser à son organisme d'Assurance Maladie au moins 3 semaines avant le départ. Elle vous permet de bénéficier, lors d'un séjour temporaire (vacances, études, stages ou déplacements professionnels) dans un autre état membre de l'Espace Économique Européen (EEE) ou en Suisse (voir liste), de la prise en charge des dépenses de santé (prestations en nature) selon la législation sociale et les formalités en vigueur dans le pays de séjour. Le modèle de la Carte Européenne d'Assurance Maladie est identique dans tous les pays.

Attention : seuls les soins médicalement nécessaires sont couverts. Il s'agit des traitements qui évitent à un assuré de rentrer dans son pays pour se faire soigner et lui permettent de terminer son séjour dans des conditions médicales sûres.

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est individuelle et nominative. Chaque personne de la famille doit donc avoir sa propre carte, y compris les enfants de moins de 16 ans. Elle est valable 1 an.

L'assuré qui n'est pas en possession de sa Carte Européenne doit régler les frais médicaux qu'il reçoit dans le pays de séjour. Il peut conserver toutes les factures et justificatifs de paiement et les présenter à son retour à son organisme d'Assurance Maladie, qui décidera s'il procède ou non au remboursement des frais engagés.

Pays concernés :

Allemagne / Autriche / Belgique / Bulgarie / Chypre / Danemark / Espagne / Estonie / Finlande / Grèce / Hongrie / Irlande / Islande / Italie / Lettonie / Liechtenstein / Lituanie / Luxembourg / Malte / Norvège / Pays-Bas / Pologne / Portugal / République / Tchèque / Roumanie / Royaume-Uni / Slovaquie / Slovénie / Suède / Suisse.



Questions / Réponses

À part moi-même, qui sont les bénéficiaires de mon contrat ? Ces informations figurent de façon détaillée sur votre carte de tiers payant KORELIO. Selon les contrats, il peut s'agir du (de la) conjoint(e), du (de la) pacsé(e), du (de la) concubin(e), des enfants à charge...

Mon enfant peut-il adhérer à la MBTPSE lorsqu'il perd son statut d'ayant-droit ? Votre enfant peut bien entendu adhérer à titre individuel à la fin de la période d'ayant-droit. Un contrat adapté à sa situation et à ses besoins lui sera proposé.

Pour plus d'informations sur toute question relative à l'adhésion, nous vous invitons à nous contacter au numéro indiqué sur votre carte de tiers payant.

INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 29 JUIN 2010

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du mardi 29 juin 2010 à 16H30

Les adhérents de la Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Sud-Est sont invités à participer à cette Assemblée Générale qui aura lieu

À L'INSTITUT LUMIÈRE, DANS LE HANGAR DU PREMIER FILM CINÉMA - 23 rue du premier film - 69008 LYON.

Pour accéder à l'Institut Lumière :
- Métro D, station Monplaisir-Lumière
- Bus 9 et 34, arrêt Monplaisir-Lumière

Nous vous rappelons qu'il appartient aux délégués élus par les adhérents de voter les résolutions proposées. Ceux-ci seront convoqués personnellement par courrier séparé.



L'ACTUALITÉ dans nos régions

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de Rencontres Santé organisées dans nos régions, ainsi que sur l'ensemble du territoire. La liste n'étant pas exhaustive, nous vous invitons à consulter le site www.prioritesantemutualiste.fr ou à contacter les relais locaux.



Auvergne

■ Allier

- Le 02/07, à Domérat, sensibilisation à la prévention des risques solaires (tout public).
- Le 18/09, à Moulins, forum, conférences et dépistages sur le thème « alimentation citoyenne » (tout public).
- Le 25/09, à Avermes (salle Isléa), forum, conférences et dépistages sur le thème « alimentation et activité physique » (tout public).
- Le 01/10, à Moulins, conférence sur le thème « s'informer sur la santé visuelle » (tout public)
- Le 12/10, à Moulins et à Saint-Germain-des-Fossés, atelier « mémoire » (personnes de plus de 60 ans).

■ Cantal

- Le 08/07, à Mours (centre de loisirs), sensibilisation sur le thème « santé visuelle / solaire » (parents, enfants, professionnels de santé).
- Le 09/09, à Saint Paul des Landes, sensibilisation sur le thème « alimentation et seniors » (tout public).
- Le 30/09, à Aurillac (centre des congrès), conférence sur le thème « l'obésité » (tout public)
- Le 24/10, à Aurillac, sensibilisation et ateliers sur le thème « alimentation et seniors » (tout public).

■ Puy de Dôme

- Le 22/06, à Clermont-Ferrand (hôpital Estaing), stand et dépistages sur le thème « alimentation et maladies cardio-vasculaires » (tout public).
- Pour plus d'info : 04 73 31 50 59 ou 04 73 31 50 23**

Bourgogne

- **Saône-et-Loire** - Une Rencontre Santé sur le thème « Sensibilisation aux risques liés à des expositions au soleil répétées », (tout public) est programmée.
- Le 08 et le 09/07 de 13h à 17h à l'espace nautique de Châlon-sur-Saône.
- Le 12/07 de 13h à 17h au centre aquatique de Mâcon.

Pour plus d'info : 03 85 42 07 98

Rhône-Alpes

■ Ardèche

Le 16/06 de 9h à 17h, une rencontre santé sur le thème de l'équilibre alimentaire aura lieu au village de Saint-Félicien, dans le cadre de la course cyclotouriste annuelle « l'ardéchoise », avec conseils diététiques pour les coureurs (tout public). **Pour plus d'info : 04 75 82 25 12**

■ Isère

- Un atelier « nutrition » pour sensibiliser les jeunes accueillis en Foyer de Jeunes Travailleurs à l'équilibre alimentaire adapté aux petits budgets et au mode de vie des jeunes est programmé dans plusieurs foyers de Grenoble.
- Le 23/06 de 18h à 21h, au Foyer des Jeunes Travailleurs Les Iles.
- Le 06/07 de 18h à 21h, est organisé au Foyer des Jeunes Travailleurs Obiou.
- Le 07/07 de 18h à 21h, au Foyer des Jeunes Travailleurs Les Écrins.
- Le 13/11 de 8h à 13h, une journée de sensibilisation sur le dépistage du diabète est prévue au Groupe Hospitalier Mutualiste de Grenoble (tout public).

Pour plus d'info : 04 75 82 25 12

■ Rhône

Une conférence-débat aura lieu le 26/11 à 14h30 à Saint-Fons sur le thème « problématiques liées à l'obésité en vieillissant » (tout public).

Pour plus d'info : 04 78 95 82 85

Cette lettre d'information est éditée par la Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics du Sud-Est, 5 rue Jean-Marie Chavant, 69369 Lyon Cedex 07.
Téléphone : 04 78 61 57 71.
communication@mbtpse.com.
Directeur de la publication : Annie Caron.
ISSN en cours. Edition de juin 2010.
Crédits photographiques : Photodisc, Digitalvision, Fotolia.
Mise en page : ..etcompagnie.
Impression : Unigraphic. 152 000 exemplaires.
Mutuelle affiliée à la FNNF, soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et immatriculée au Registre National des Mutuelles sous le n° 390 917 953.
Mutuelle partenaire de BTP - PRÉVOYANCE

